

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/350

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM

Mr MONTEYREMARDE Christian
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
Mme GRANGEOT Christelle
Mme FAYOLLE Claudette
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr BERHAULT Yann
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr ILTIS Laurent
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARD Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Enfance - expérimentation pour un appel à projets de la CAF Isère pour les micro-crèches

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, dont un des objectifs est de faire coopérer les acteurs privés et publics de la petite enfance, la CAF Isère propose à EBER CC une expérimentation.

A la suite de débats lors la commission Petite enfance, Enfance-jeunesse, Parentalité, cette expérimentation est présentée et la proposition suivante de la CAF Isère est soumise :

- Mettre en place un développement de l'offre structurée de micro-crèches dans le cadre d'un Appel à projets
- Permettre une logique de régulation de l'offre géographique et une meilleure accessibilité financière pour les familles (= tarif modulé, fournitures des repas et des couches...)
- Accorder aux micro-crèches ayant répondu à cet appel à projets du fonds d'investissement de la CAF

Plus-value pour le territoire :

- Première étape de travail avec les micro-crèches privées
- Échange avec les porteurs de projets et les institutions pour l'installation de nouvelles micro-crèches

Limite de l'appel à projets :

- Une micro-crèche privée étant une initiative entrepreneuriale, elle peut s'installer sans passer par cet appel à projets et sans aide à l'installation.

Modalités de mise en œuvre :

- Comité de régulation constitué d'élus et techniciens d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes, de la CAF, de la MSA et du Département pour étudier les dossiers

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la convention territoriale globale,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la mise en place de l'expérimentation de la CAF sur le territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, d'un appel à projets permettant le développement de l'offre structurée de micro-crèches,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD